

# RÉDIGER UNE BIBLIOGRAPHIE

## Conseils, modèles

Marie-Hélène Desestré, Médiathèque ESADSE

Le 23 mars 2020

Tout d'abord, deux définitions d'une bibliographie : « Liste ordonnée de références documentaires » ou bien « Notice, catalogue, livre où figurent les informations relatives aux écrits concernant un même sujet. »

S'applique aux livres et par extension aux : articles et parties de livres, films (filmographie), disques (discographie), sites web (sitographie ou webographie), etc.

La bibliographie a pour fonction de **recenser, d'ordonner** et de **communiquer** à votre lecteur un champ documentaire et vos références.

Élaborer une bibliographie est un travail en soi et pas seulement une collecte ou une compilation de documents. Une bibliographie a un sens, elle « parle » de votre texte, de votre mémoire... tout autant que le texte lui-même. Il faut donc l'orienter et en faire un élément représentatif de votre réflexion et de vos choix conceptuels. Sa pertinence et sa cohérence par rapport à votre sujet est importante : elle implique des choix éclairés. Ils peuvent être personnels, mais vous pourrez toujours les justifier.

Elle répond aussi à deux autres objectifs :

- respecter les auteurs que vous citez et/ou que vous avez lus
- **permettre à votre lecteur, sans aucune ambiguïté, d'identifier et de retrouver les documents cités**

L'exactitude de sa rédaction selon les types de documents cités est donc essentielle.

Enfin, son classement dépend de l'abondance de la bibliographie ; plus une bibliographie est longue, plus elle peut être segmentée par ex. par types de documents, ou éventuellement grands thèmes, cette dernière option étant plus difficile à manier.

Le classement le plus commun et le plus simple est l'ordre alphabétique d'auteurs.

Elle doit rester lisible, et ne pas suivre l'ordre du texte, sinon ce n'est plus une bibliographie, mais des notes bibliographiques.

## Présentation d'une bibliographie

Il existe plusieurs présentations, et si vous regardez les conseils en ligne, même les plus autorisés, vous le constaterez : selon les pays, les champs de recherche... Certaines indiquent le nombre de pages, d'autres les traducteurs, certaines mettent les auteurs en majuscules, d'autres non, certaines n'indiquent que l'initiale du prénom de l'auteur, d'autres le nom en entier...

L'important est que les données mentionnées suffisent à l'identification d'un document.

Quand vous choisissez un modèle, utilisez-le pour toutes les références.

Les éléments « minimaux » seront donc, pour un **livre** :

**Auteur, Titre de l'ouvrage, éditeur, date**

### Exemples :

MANGUEL Alberto et GUADALUPI Gianni, *Dictionnaire des lieux imaginaires*, Sindbad / Actes sud, 2011, collection Babel

MACE Marielle, *Nos cabanes*, Verdier, 2019

Lochmann, Arthur, *La vie solide : la charpente comme éthique du faire*, Payot, 2019

D'AGATA John, *Yucca Mountain*, Zones sensibles, Bruxelles, 2012

ABOTT E. A., *Flatland : a romance of many dimensions*, Oxford University Press, Oxford, 2006 (Une traduction française collective est proposée sur le site Ebooks libres et gratuits, [http://www.ebooksgratuits.com/pdf/abbot\\_flatland.pdf](http://www.ebooksgratuits.com/pdf/abbot_flatland.pdf))

NB : inutile de répéter le mot éditeur ou éditions avant le nom de l'éditeur, sauf s'il y a un lien grammatical, par ex.

Hazan

Gallimard

Zones sensibles

Presses universitaires de France

Lars Müller

Spector

*mais*

éditions Alternatives

éditions de Minuit

éditions du Seuil

éditions Courtes et longues

**L'éditeur et la date** sont ceux du document que vous avez consulté ; notez l'édition de poche si vous avez lu l'édition de poche, etc.

S'il y a une version en ligne, vous pouvez l'indiquer et donner le lien s'il n'est pas le résultat d'une recherche et qu'il paraît stable et lisible.

**Le lieu de l'édition n'est pas indispensable**, vous pouvez l'indiquer cependant, mais attention à ne pas confondre avec le lieu d'impression.

Quand un livre est collectif, et qu'il a plus de 3 auteurs, comme le catalogue d'exposition ci-dessous, citez son directeur de publication ou son « éditeur scientifique » (à bien différencier de l'éditeur « commercial » du livre), et indiquez sa « fonction » entre parenthèses : directeur de publication, etc.

On peut aussi envisager de classer le document au *titre* si vraiment aucun auteur se dégage vraiment.

Quand le document est un recueil d'entretiens, la personne interviewée et la personne qui l'interroge sont co-auteurs , à égalité, par exemple :

BOURDIEU Pierre, HAACKE Hans, *Libre-échange*, éditions du Seuil, 1993

### **Catalogue d'une exposition**

BIROLEAU-LEMAGNY Anne, GIANECCHINI Hélène et VERSAVEL Dominique (dir.), *Alix Cléo Roubaud, photographies, catalogue de l'exposition, Bibliothèque nationale de France, du 28 octobre 2014 au 1<sup>er</sup> février 2015*, éditions de la Bibliothèque nationale de France, Paris, 2014

BLISTENE Bernard (dir.), *Christian Boltanski, faire son temps, exposition, Centre Pompidou, du 13 novembre 2019 au 16 mars 2020*, éditions du Centre Pompidou, 2019

### **Article ou chapitre d'ouvrage**

Auteur, « Titre de l'article », dans : *Titre de la revue*, n°, mois ou saison éventuellement, année, pages

Indiquer la version en ligne si elle existe.

**Bien différencier la « revue en ligne » de la revue mise en ligne dont il existe une référence papier.**

## Exemples :

### **Article**

JONAS Irène, « Portrait de famille au naturel : les mutations de la photographie de famille », dans : *Études photographiques*, n° 22, octobre 2008, p. 38-55  
<https://journals.openedition.org/etudesphotographiques/1002>

CAUQUELIN Anne, « L'eau, les villes », dans : *Azimuts*, n° 5, 1993, p. 22-23

KASHIWAGI Hiroshi, « Séparation et réparation : expression spatiale de l'inachevé au Japon », dans *Techniques & cultures*, n° 57, 2011  
<https://journals.openedition.org/tc/5800>

### **Chapitre**

PERROT Michelle, « Archive, mémoire, histoire », dans : BACOT Jean-Pierre (dir.), *Travail de mémoire 1914-1998 : une nécessité dans un siècle de violence*, éditions Autrement, 1999, p. 36-39

### **Film**

Pour un film, citez le réalisateur et le titre du film, ainsi que l'année de sortie ; ne citez ni le producteur (il y en a souvent plusieurs d'ailleurs !) ni l'édition que vous avez consultée (en ligne, DVD) car c'est très mouvant - à moins que cela vous paraisse indispensable. Cela dépend aussi de la nature de votre mémoire et si les différentes éditions d'un film ont une importance.

GUZMAN URZUA Camila, *Le rideau de sucre*, 2006

RAY Nicholas, *Johnny Guitar*, 1954

Si le document que vous citez est une compilation d'un réalisateur, l'éditeur sera important. Par exemple :  
ARNOLD Martin, *The Cineseizure*, Index, Vienne et Re:Voir, Paris, 2007

### **Site internet ou partie de site**

Même structure qu'un livre : auteur de l'article, « Titre de l'article », *nom du site*, date précise ; si c'est un site internet en entier que vous citez : Auteur (personne ou institution), *Nom du site*  
Attention : bien faire la différence entre l'article d'un site internet et celui d'une revue qui a été rendue disponible en ligne, exemple :

HOURCADE Benjamin, « Science-fiction : pourquoi il faut absolument lire Ursula Le Guin » [en ligne], *Usbek & Rica*, le 31 janvier 2018  
<https://usbeketrica.com/article/science-fiction-ursula-le-guin-pourquoi-lire-absolument>

A noter que mettre la mention « en ligne » est facultative. En revanche on peut ajouter [consulté le 23 mars 2020]

## Émission de radio

Même structure : intervenant (et/ou journaliste), « Titre de l'émission », *Nom de la radio*, date précise

Exemple :

AUDOUIN-ROUZEAU Frédérique, JEANNENEY Jean-Noël, « La peste de l'animal aux humains : un inquiétant précédent ? », *France-Culture*, émission *Concordance des temps*, 21 mars 2020

<https://www.franceculture.fr/emissions/concordance-des-temps/la-peste-de-lanimal-aux-humains-un-inquietant-precedent-0>

## BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE

A noter que la présentation bibliographique est soumise à des normes internationales...

BOULOGNE Arlette, *Comment rédiger une bibliographie*, Armand Colin et ADBS, 2005, Collection 128  
IMPRIMERIE NATIONALE, *Règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*, Imprimerie nationale, 2004

PEREZ Isabelle, *La bibliographie, règles et présentation*, INRA, Centre de documentation P. Bartoli, 2012  
[http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2011\\_pdf/regles.pdf](http://www1.montpellier.inra.fr/bartoli/moisa/bartoli/download/moisa2011_pdf/regles.pdf)

*Le Pearlrees des Bibliothèques d'Écoles d'art*

<http://www.pearltrees.com/bibliothequesecolesdart>

Une partie sur la méthodologie de recherche.

Le catalogue de votre bibliothèque préférée, ou bien la référence nationale, celui de la Bibliothèque nationale de France, peuvent vous aider également :

<http://mediatheques.saint-etienne.fr>

<https://catalogue.bnf.fr>